

Le référentiel ci-dessous adjoint les activités professionnelles de l'ostéopathe aux compétences qu'il doit maîtriser pour assurer la bonne réalisation de ces activités, ainsi qu'aux modalités et aux critères d'évaluation, pour répondre aux exigences des certifications professionnelles définies par l'article L6113-1 Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#) :

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

Cet outil est construit dans le respect du référentiel de formation en ostéopathie défini par [l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation des ostéopathes](#).

Les activités de l'ostéopathe et les compétences qui y sont relatives sont définies dans l'annexe I de cet arrêté et nommées ci-dessous :

Les activités de l'ostéopathe :

Activité 1. Accueil et information de la personne.

Activité 2. Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe.

Activité 3. Intervention ostéopathique.

Activité 4. Organisation des activités et gestion de l'information.

Activité 5. Gestion d'un cabinet.

Activité 6. Veille professionnelle et formation continue

Les compétences de l'ostéopathe :

Compétence 1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique.

Compétence 2. Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique.

Compétence 3. Réaliser une intervention ostéopathique.

Compétence 4. Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique.

Compétence 5. Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle.

Compétence 6. Gérer un cabinet.

Afin de définir les modalités d'évaluation des compétences professionnelles selon les activités réalisées, le document s'appuie sur le détail par unité d'enseignement de l'annexe III de l'arrêté sus cité. Les critères d'évaluation et leurs indicateurs sont déterminés en conformité avec l'annexe I de ce même arrêté.

Le [décret relatif à la formation en ostéopathie n°2014-1505](#), exige l'acquisition des compétences définies pour justifier de la délivrance du diplôme d'ostéopathe. Celles-ci sont réputées acquises dès lors que l'étudiant a validé l'ensemble des unités d'enseignement, le mémoire, les cent cinquante consultations complètes et validées ainsi que l'ensemble des compétences en formation pratique clinique.

Le métier d'ostéopathe, est accessible à des étudiants en situation de handicap selon le degré de handicap. Des adaptations sont prévues par le CSO-TOULOUSE afin de répondre aux besoins de l'étudiant selon sa situation individuelle. L'entretien réalisé conformément à [l'article 1<sup>er</sup> du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie](#) détermine les aptitudes à suivre la formation. Dans le cas où le handicap permet un suivi de l'enseignement et le développement des compétences professionnelles, les référents handicap du CSO-Toulouse rencontrent le candidat et déterminent les besoins et adaptations nécessaires pour faciliter son intégration au sein de l'établissement. La prise en compte du handicap est faite en tenant compte de l'accessibilité des locaux, des services proposés, des produits et des activités.

Le site de formation respecte les normes d'accessibilité définie par la [Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#). L'accès au site est facilité par l'emplacement de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. L'accès aux salles de cours, aux réfectoires, aux sanitaires, aux salles de consultations de clinique, à la bibliothèque sont rendus accessibles à toutes personnes à mobilité réduite incluant la mise en service d'une plateforme élévatrice. L'ensemble des ouvertures des bâtiments sont aux normes PMR tout comme les aménagements obligatoires à l'intérieur des locaux (bandes podotactiles, barres de levage et de tirage dans les sanitaires handicapés, adaptation de la hauteur des sanitaires, des laves mains et du bureau d'accueil de la clinique).

Les enseignements peuvent également être adaptés selon le handicap pour permettre aux étudiants concernés de développer les compétences professionnelles :

- Les supports théoriques sont fournis aux étudiants au format numérique permettant à ceux le nécessitant d'adapter la taille du support visuel. D'autre part, l'étudiant mal entendant bénéficie ainsi d'un support écrit nécessaire à son apprentissage. L'établissement créera et mettra à disposition de l'étudiant en situation de handicap des outils écrits ou informatiques facilitant ses prises en charge en consultations ostéopathiques.
- Les enseignements pratiques sont en mesure d'être adaptés spécifiquement à la situation de handicap de l'étudiant. En effet, les tests et techniques ostéopathiques peuvent être employés dans différents types de posture du praticien. L'outil technique pourra donc trouver systématiquement une adaptation sans perte d'efficacité. L'étudiant reste ainsi compétent pour prendre en charge ses patients. Lorsque la vision ne peut être utilisée comme outil d'expertise, l'enseignant sera capable d'adapter sa pédagogie pour concentrer la démarche diagnostic autour des autres sens de l'étudiant et en particulier son toucher thérapeutique. La situation de l'étudiant concerné fera l'objet d'une concertation pédagogique avec les divers enseignants afin de permettre de ces adaptations au cursus scolaire.
- Les modalités d'évaluations diffèrent selon le handicap. L'ensemble des adaptations suscitées dans le cadre des enseignements pratiques seront pris en compte lors de l'évaluation de ce type de compétences. Pour les troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des allongements des temps de composition lors des examens écrits sont appliqués sous la forme de tiers-temps.

REFERENTIEL D’ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités</i>	REFERENTIEL D’EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d’évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D’ÉVALUATION	CRITÈRES D’ÉVALUATION
<p><b>Activité 1 : Accueil et information de la personne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de la personne</li> <li>- Information de la personne sur les conditions d’intervention en ostéopathie</li> <li>- Recueil du consentement de la personne</li> </ul> <p>En outre, l’ostéopathe accueille et se présente au patient. Il lui explique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les règles déontologiques</li> <li>-les conditions d’intervention en ostéopathie</li> <li>- instaure une communication verbale et non verbale avec le patient</li> <li>- établit une relation propice à son intervention en tenant compte du niveau de compréhension de la personne.</li> </ul> <p>Il conduit ensuite l’anamnèse et l’examen clinique pour proposer son diagnostic et le plan de traitement au patient pour obtenir son consentement.</p>	<p><b>Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet d’intervention ostéopathique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer le projet d’intervention et recueillir le consentement de la personne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluations en situations cliniques : Au décours des stages d’apprentissages progressifs et d’un minimum de 150 consultations complètes et validées. Les évaluations sont donc réalisées au cours de consultations d’une durée variant de 45 minutes à une heure. Leur formalisation est réalisée au moyen d’une grille d’évaluation des compétences complétée par l’enseignant encadrant la clinique interne ou le maître de stage en clinique externe.</li> </ul>	<p><b>1. Pertinence des explications apportées à la personne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1- expliquer les objectifs et les actions proposées à la personne</li> <li>1.2- expliquer le rapport bénéfique/risque à la personne</li> <li>1.3- prendre en compte les réactions de la personne</li> </ul>

<p>Durant l’ensemble du traitement, l’ostéopathe s’assure du consentement du patient pour la réalisation des différentes techniques.</p>	<p><b>Compétence 4. Conduire une relation dans un contexte d’intervention ostéopathique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir et écouter la personne et son entourage, en prenant en compte la demande et le contexte.</li> <li>- Expliquer le projet d’intervention ostéopathique, son rapport bénéfice/risque et ses éventuels effets secondaires.</li> <li>- Établir des modalités de relation propices à l’intervention en ostéopathie en tenant compte des situations particulières et du niveau de compréhension de la personne.</li> <li>- Instaurer une communication verbale et non verbale avec les personnes.</li> <li>- Proposer des actions de prévention pour aider au maintien de l’état de santé des personnes et en assurer le suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des épreuves écrites sur les connaissances en psychologie, en sociologie et en diététique et nutrition sont réalisées.</li> <li>- Des épreuves pratiques permettant l’évaluation de l’argumentation des tests et techniques utilisées.</li> <li>- Evaluations en situations cliniques : Au décours des stages d’apprentissages progressifs et d’un minimum de 150 consultations complètes et validées. Les évaluations sont donc réalisées au cours de consultations d’une durée variant de 45 minutes à une heure. Leur formalisation est réalisée au moyen d’une grille d’évaluation des compétences complétée par l’enseignant encadrant la clinique interne ou le maître de stage en clinique externe.</li> </ul>	<p><b>1- Pertinence des données recueillies et sélectionnées sur les besoins, les demandes et la situation de la personne.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 – recueil de toutes les informations nécessaires sur les caractéristiques de la personne</li> <li>1.2 – pertinence du choix des informations</li> <li>1.3 – priorisation des informations</li> </ul> <p><b>2- Pertinence de l’analyse de la situation relationnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2.1- analyse de la situation relationnelle en fonction des personnes et du contexte</li> <li>2.2- identification des besoins spécifiques de communication et des attitudes adaptées</li> </ul> <p><b>3- Mise en œuvre d’une communication adaptée avec les personnes soignées et leur entourage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3.1 – porter une attention à la personne</li> <li>3.2 – prise en compte de l’expression et du contexte de vie de la personne dans la communication</li> <li>3.3 – adaptation du langage professionnel et des modes de</li> </ul>
--	---	--	--

			<p>communications (verbale et non verbale) à la personne          3.4 – adaptation de la posture professionnelle à la relation          3.5 – respect de la personne dans l’établissement de la posture professionnelle.</p> <p><b>4- Pertinence des informations et conseils apportés</b>          4.1 – mise en adéquation des informations et conseils avec l’analyse des données recueillies          4.2 – indications des interdictions et restrictions réglementaires d’actes en fonction de la situation          4.3 – adaptation de la démarche d’information et de conseil à la personne          4.4 – recherche de l’appropriation des informations par la personne          4.5 – clarté et argumentation des objectifs des actions proposées</p>
	<p><i>Dans le cadre des compétences développées pour cette activité, l’établissement créera et mettra à disposition de l’étudiant en situation de handicap, des supports écrits ou informatiques adaptés à son type de handicap. Ceci permettra de faciliter la communication avec le patient.</i></p>	<p><i>Dans le cadre de cette activité, les personnes en situation de handicap, seront autorisées à utiliser des supports écrits ou informatiques lors de leurs consultations ostéopathiques.</i></p>	<p><i>Les critères d’évaluation seront validés en prenant en considération les communications non verbales rendues possibles par l’utilisation des supports écrits ou informatiques mis à disposition de l’étudiant.</i></p>

<p><b>Activité 2 : Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et recueil d'informations concernant la situation de la personne : motifs de la consultation, contexte de la demande, anamnèse, antécédents, examens paracliniques déjà réalisés...</li> <li>- Examen physique de la personne : examen général, examen visuel statique, examen visuel dynamique, examen palpatoire, examen des mobilités articulaires et tissulaire.</li> <li>- Établissement du diagnostic d'opportunité et orientation de la personne vers un médecin ou un autre professionnel médical, en cas de nécessité.</li> <li>- Établissement du diagnostic ostéopathique.</li> </ul> <p>Définition des modalités et formalisation du projet d'intervention.</p>	<p><b>Compétence 1 : Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire un entretien permettant de recueillir les informations nécessaires.</li> <li>- Analyser les demandes de la personne, les données du dossier, les antécédents et les caractéristiques des symptômes et prendre en compte les traitements en cours.</li> <li>- Réaliser les examens physiques - appropriés.</li> <li>- Évaluer la mobilité des différentes articulations et les caractères physiques des tissus.</li> <li>- Évaluer les troubles fonctionnels.</li> <li>- Évaluer la douleur et en rechercher les causes en prenant en compte l'ensemble de la personne et de son environnement.</li> <li>- Identifier les situations nécessitant l'intervention d'un médecin ou d'un autre professionnel médical et celles pouvant justifier l'intervention d'un autre professionnel.</li> <li>- Identifier l'intérêt d'une démarche pluri professionnelle en fonction de la situation.</li> <li>- Discerner les éléments du ressort de l'ostéopathe.</li> <li>- Élaborer un diagnostic ostéopathique.</li> </ul>	<p>Des épreuves écrites sur les connaissances en sciences fondamentales, en sémiologie des altérations de l'état de santé, en santé publique, législation et éthique et déontologie,</p> <p>Des épreuves écrites et/ou études de cas sur le raisonnement et la démarche clinique ostéopathique et sur les méthodes et moyens du diagnostic ostéopathique y compris des tests d'opportunité et de tests ostéopathiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluations en situations cliniques : Au décours des stages d'apprentissages progressifs et d'un minimum de 150 consultations complètes et validées. Les évaluations sont donc réalisées au cours de consultations d'une durée variant de 45 minutes à une heure. Leur formalisation est réalisée au moyen d'une grille d'évaluation des compétences complétée par l'enseignant encadrant la clinique interne ou le maître de stage en clinique externe.</li> </ul>	<p><b>1- Pertinence des données recueillies et sélectionnées en regard de la situation de la personne</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 – adapter le déroulement de l'entretien à la situation</li> <li>1.2 - prise en compte des demandes et des attentes de la personne</li> <li>1.3 – prise en compte des données du dossier de la personne</li> <li>1.4 – identification des éléments significatifs liés à la personne et à son environnement</li> <li>1.5 – prise en compte des antécédents et traitements en cours</li> <li>1.6 – identification des caractéristiques des troubles</li> <li>1.7 – évaluation de la douleur sur les plans quantitatifs et qualitatifs</li> <li>1.8 – mise en adéquation des informations recueillies avec le motif de consultation</li> <li>1.9 – vérifier la justesse et la fiabilité des informations par la diversité des sources et le croisements des données</li> <li>1.10 Identifier les comportements et situations à risques pour la santé</li> </ol>
---	---	---	--

			<p><b>2- Conformité et pertinence de l'interrogatoire et des examens physiques réalisés</b></p> <p>2.1 - recueillir les informations dans le respect de l'intimité de la personne et de la confidentialité</p> <p>2.2 - expliquer le choix et la chronologie des tests de l'examen physique</p> <p>2.3 - identifier la contre-indication à l'intervention ostéopathique</p> <p>2.4 - mettre en évidence les dysfonctions ostéopathiques</p> <p><b>3- Cohérence du diagnostic ostéopathique établi</b></p> <p>3.1 - cohérence de l'analyse des informations recueillies au cours de ces différentes évaluations</p> <p>3.2 Réalisation de l'évaluation des dysfonctions au regard des références existantes</p> <p>3.3 - établir les liens entre les résultats de l'évaluation et les motifs de consultations</p> <p>3.4 - identifier, hiérarchiser les relations entre les différentes dysfonctions</p> <p>3.5 - identifier les situations nécessitant une réorientation de la personne</p>
--	--	--	--

			<p>3.6 - -identifier les situations nécessitant une démarche pluri disciplinaire</p> <p>3.7 - déterminer l'opportunité d'une prise en charge ostéopathique</p> <p>3.8- identifier les régions anatomiques à traiter</p> <p>3.9 - argumenter logiquement le raisonnement</p> <p>3.10 - faire le lien entre le diagnostic ostéopathique et les éléments recueillis et analysés, et les références professionnelles dans le domaine</p>
--	--	--	--



	<p><b>Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet d’intervention ostéopathique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer une stratégie d’intervention ostéopathique adaptée à la personne et à son contexte environnemental.</li> <li>- Déterminer le rythme et le nombre de consultations nécessaires en fonction de la personne, de sa demande, des effets attendus et des objectifs de la prise en charge.</li> <li>- Formaliser un suivi des interventions.</li> </ul>	<p>Des épreuves écrites sur les connaissances des concepts, modèles et principes fondamentaux de l’ostéopathie,</p> <p>Des épreuves écrites pour l’évaluation sur la pertinence du raisonnement ostéopathique (permettant d’évaluer les fondements du diagnostic et du traitement ostéopathique)</p> <p>Des épreuves orales et pratiques sur la conduite du projet d’intervention ostéopathique à partir d’une situation de consultation.</p> <p>Evaluations en situations cliniques : Au décours des stages d’apprentissages progressifs et d’un minimum de 150 consultations complètes et validées.</p> <p>Les évaluations sont donc réalisées au cours de consultations d’une durée variant de 45 minutes à une heure. Leur formalisation est réalisée au moyen d’une grille d’évaluation des compétences complétée par l’enseignant</p>	<p><b>1. Pertinence du projet et du programme d’intervention</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1- Mettre en adéquation le projet avec le diagnostic ostéopathique et la situation de la personne</li> <li>1.2- Donner une pertinence à la planification des interventions</li> <li>1.3- Définir des objectifs, des actions, des critères et des modalités d’évaluation au projet</li> <li>1.4- Mettre en adéquation les actions prévues avec le contexte d’intervention</li> <li>1.5- Expliquer et justifier les choix et les priorités</li> <li>1.6- Argumenter les adaptations nécessaires</li> </ol> <p><b>2. Cohérence du projet proposé avec les finalités globales et les objectifs spécifiques de l’intervention</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1- identifier les finalités de l’intervention</li> <li>2.2 – créer une cohérence entre les objectifs et les finalités de l’intervention</li> <li>2.3- identifier les risques liés à l’intervention et évaluer le rapport bénéfice risque</li> <li>2.4- expliquer et argumenter le projet proposé</li> </ol>
--	---	---	---

		<p>encadrant la clinique interne ou le maître de stage en clinique externe.</p>	
	<p><i>Le développement des compétences concernées par cette activité sera facilité pour les personnes en situation de handicap avec l’utilisation d’une ou plusieurs des dispositions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Adaptation de la pédagogie lors des enseignements pratiques. Des variantes de tests et de techniques seront proposées aux étudiants en situation de handicap afin de répondre à leurs besoins spécifiques pour dispenser des soins de même valeur qualitative.</i></li> <li>- <i>Création et mise à disposition de l’étudiant de supports écrits ou informatiques adaptés à son type de handicap pour aider à la communication avec le patient.</i></li> <li>- <i>L’encadrement en formation pratique clinique est individualisé à chaque étudiant et s’adapte à la situation de handicap le cas échéant.</i></li> </ul>	<p><i>Les modalités d’évaluation sont adaptées à la situation de handicap pour répondre à l’évaluation des compétences dans cette activité.</i></p> <p><i>Pour les épreuves écrites, un tiers temps est mis en place pour donner à l’étudiant la possibilité de restituer ses connaissances et d’évaluer ses réelles acquisitions et compétences.</i></p> <p><i>Pour les épreuves pratiques, les évaluateurs considéreront le niveau de handicap et les adaptations choisies pour réaliser les tests et les techniques ostéopathiques.</i></p> <p><i>En formation pratique clinique, il sera permis d’utiliser des supports écrits ou informatiques lors des consultations. L’utilisation des tests et des techniques pourra être adaptée à la situation du patient et celle du praticien.</i></p>	<p><i>Les critères d’évaluation seront validés en prenant en considération les points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>En examen pratique, l’étudiant sera évalué sur les tests et techniques adaptées à sa situation de handicap.</i></li> <li>- <i>En consultations, l’utilisation des supports écrits ou informatiques sera considérée pour évaluer la conformité et la pertinence de l’interrogatoire. L’adaptation technique de la prise en charge sera appréciée par l’évaluateur.</i></li> </ul>

<p><b>Activité 3 : Intervention ostéopathique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des règles en matière d'hygiène et de sécurité.</li> <li>- Mise en œuvre du traitement ostéopathique par des gestes adaptés et contrôlés.</li> <li>- Surveillance des réactions de la personne durant l'intervention ostéopathique.</li> <li>- Suivi des résultats du traitement ostéopathique et adaptation du projet d'intervention.</li> </ul> <p>Conseils à la personne : activité gestuelle, posture, hygiène de vie, prise en charge par un autre professionnel...</p>	<p><b>Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir les techniques manuelles appropriées à la personne, à son modèle fonctionnel et à ses troubles en tenant compte de l'équilibre bénéfice/risque.</li> <li>- Déterminer le rythme et le nombre de consultations nécessaires en fonction de la personne, de sa demande, des effets attendus et des objectifs de la prise en charge.</li> <li>- Identifier les critères permettant d'apprécier l'efficacité du traitement ostéopathique.</li> <li>- Formaliser un suivi des interventions.</li> <li>- Évaluer l'efficacité du traitement ostéopathique en suivant l'évolution dans le temps des résultats obtenus.</li> <li>- Adapter la stratégie d'intervention en fonction de cette évaluation.</li> </ul>	<p>Des épreuves orales et pratiques sur la conduite du projet d'intervention ostéopathique à partir d'une situation de consultation.</p> <p>Evaluations en situations cliniques : Au décours des stages d'apprentissages progressifs et d'un minimum de 150 consultations complètes et validées.</p> <p>Les évaluations sont donc réalisées au cours de consultations d'une durée variant de 45 minutes à une heure. Leur formalisation est réalisée au moyen d'une grille d'évaluation des compétences complétée par l'enseignant encadrant la clinique interne ou le maître de stage en clinique externe.</p>	<p><b>1. Pertinence du projet et du programme d'intervention</b></p> <p>1.1- Définir des objectifs, des actions, des critères et des modalités d'évaluation au projet</p> <p>1.2- Mettre en adéquation les actions prévues avec le contexte d'intervention</p> <p><b>2. Cohérence du projet proposé avec les finalités globales et les objectifs spécifiques de l'intervention</b></p> <p>2.1- identifier les risques liés à l'intervention et évaluer le rapport bénéfice risque</p> <p><b>3. Pertinence des explications apportées à la personne</b></p> <p>3.1- prendre en compte les réactions de la personne</p>
	<p><b>Compétence 3 : Réaliser une intervention ostéopathique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les techniques appropriées de manipulation et de mobilisation.</li> <li>- Repérer les risques liés à la mise en œuvre de l'intervention ostéopathique.</li> </ul>	<p>Des épreuves orales et pratiques sur la mise en œuvre des techniques ostéopathiques appropriées,</p> <p>Des épreuves évaluent les gestes et soins d'urgence,</p>	<p><b>1. Choix des gestes ostéopathiques adaptés</b></p> <p>1.1- Identifier systématiquement les indications et contre-indications absolues et relatives</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les règles d’hygiène et de sécurité.</li> <li>- Évaluer les résultats du traitement ostéopathique mis en œuvre.</li> <li>- Adapter l’intervention ostéopathique à l’évolution des troubles de la personne.</li> <li>- Identifier les situations d’urgence et prendre les mesures appropriées.</li> </ul>	<p>Analyse de situations cliniques évaluant le choix des techniques et des gestes ostéopathiques adaptés.</p> <p>Evaluations en situations cliniques :</p> <p>Au décours des stages d’apprentissages progressifs et d’un minimum de 150 consultations complètes et validées.</p> <p>Les évaluations sont donc réalisées au cours de consultations d’une durée variant de 45 minutes à une heure. Leur formalisation est réalisée au moyen d’une grille d’évaluation des compétences complétée par l’enseignant encadrant la clinique interne ou le maître de stage en clinique externe.</p>	<p>1.2- Adapter les gestes à la personne et à ses troubles fonctionnels</p> <p><b>2. Conformité de la mise en œuvre des manipulations et des mobilisations au regard des références professionnelles</b></p> <p>2.1- mettre en œuvre les techniques de manipulations conformément aux références professionnelles</p> <p>2.2- mettre en œuvre les techniques de mobilisation conformément aux références professionnelles</p> <p>2.3- respecter les règles d’hygiène et de sécurité</p> <p>2.4- expliquer toute action à la personne</p> <p><b>3. Qualité de l’évaluation des résultats et de l’adaptation des pratiques</b></p> <p>3.1- surveiller et analyser les réactions de la personne durant le traitement ostéopathique</p> <p>3.2- identifier de manière appropriée les effets du traitement ostéopathique</p>
--	---	---	---

			<p>3.3- déterminer les mesures pertinentes en cas de réactions non souhaitées</p> <p>3.4- évaluer la douleur et mettre en œuvre une réponse appropriée</p> <p>3.5 – expliquer l'adaptation des gestes en fonction de l'évaluation des résultats</p> <p><b>4. Identification des risques</b></p> <p>4.1- identifier et expliquer les risques liés à la mise en œuvre des interventions ostéopathiques</p> <p>4.2- respecter les interdictions et limitations d'intervention liées à la réglementation</p> <p><b>5. Pertinence des réactions en situation d'urgence dans le cadre de l'intervention ostéopathique</b></p> <p>5.1- repérer les situations d'urgence</p> <p>5.2 – identifier et expliquer les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence</p>
--	--	--	---

	<p><i>Pour réaliser les tâches prévues pour cette activité, les outils décrits ci-dessous permettront, selon le handicap, d'apporter des solutions pour développer les compétences requises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Confection sur mesure, en fonction de la situation de handicap, d'un support pouvant être informatisé ou écrit dans le but d'assurer les possibilités communicationnelles entre le patient et l'étudiant.</i></li> <li>- <i>Les enseignements pratiques adapteront les techniques proposées en fonction du handicap de l'étudiant, de sorte que l'ensemble des gestes correctifs puissent trouver un ajustement et garantir une possibilité de prise en charge pour le patient.</i></li> <li>- <i>Individualisation du suivi de l'étudiant, selon son handicap, dans le cadre de la formation pratique clinique.</i></li> </ul>	<p><i>Selon le handicap, les modalités d'évaluation seront adaptées afin de quantifier l'acquisition des compétences relatives à cette activité.</i></p> <p><i>Pour l'évaluation des compétences pratiques et cliniques, les évaluateurs considèreront le niveau de handicap en prenant en compte les adaptations techniques choisies pour réaliser les soins ostéopathiques.</i></p>	<p><i>L'observation des critères d'évaluation par l'enseignant intégrera les dispositions relatives à la situation de handicap :</i></p> <p><i>Les critères déterminant la qualité technique seront appréciés en tenant compte des gestes adaptés au handicap dans le cadre sécuritaire du patient.</i></p> <p><i>De même, lors des prises en charge ostéopathiques en formation pratique clinique, l'évaluateur conviendra des modulations prévues et liées aux situations handicaps.</i></p>
--	---	---	--

<p><b>Activité 4 : Organisation des activités et gestion de l'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation, organisation et planification des interventions.</li> <li>- Enregistrement et suivi des données permettant la traçabilité des interventions ostéopathiques.</li> <li>- Échanges avec les professionnels de santé par les moyens adaptés.</li> </ul> <p>Rédaction de courriers et de comptes-rendus.</p>	<p><b>Compétence 3 : Réaliser une intervention ostéopathique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la traçabilité des interventions en ostéopathie.</li> <li>- Transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une prise en charge pluriprofessionnelle.</li> </ul>	<p>Evaluations en situations cliniques :</p> <p>Au décours des stages d'apprentissages progressifs et d'un minimum de 150 consultations complètes et validées.</p> <p>Les évaluations sont donc réalisées au cours de consultations d'une durée variant de 45 minutes à une heure. Leur formalisation est réalisée au moyen d'une grille d'évaluation des compétences complétée par l'enseignant encadrant la clinique interne ou le maître de stage en clinique externe.</p>	<p><b>1. Qualité de l'évaluation des résultats et de l'adaptation des pratiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1- surveiller et analyser les réactions de la personne durant le traitement ostéopathique</li> <li>1.2- identifier de manière appropriée les effets du traitement ostéopathique</li> <li>1.3- déterminer les mesures pertinentes en cas de réactions non souhaitées</li> <li>1.4- évaluer la douleur et mettre en œuvre une réponse appropriée</li> </ol> <p><b>2. Rigueur de la traçabilité des interventions ostéopathiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1- indiquer sur le support adapté toutes les informations nécessaires</li> <li>2.2- indiquer avec exactitude les informations</li> <li>2.3- donner à la personne les informations nécessaires en fonction des situations dans le cadre d'une prise en charge pluriprofessionnelle</li> </ol>
---	---	---	--

	<p><b>Compétence 6 : Gérer un cabinet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités.</li> </ul>	<p>Evaluations en situations cliniques :</p> <p>Au décours des stages d'apprentissages progressifs et d'un minimum de 150 consultations complètes et validées.</p> <p>Les évaluations sont donc réalisées au cours de consultations d'une durée variant de 45 minutes à une heure. Leur formalisation est réalisée au moyen d'une grille d'évaluation des compétences complétée par l'enseignant encadrant la clinique interne ou le maître de stage en clinique externe.</p>	<p><b>1. Pertinence de l'organisation des activités</b></p> <p>1.1- respecter les plannings de rendez-vous</p>
	<p><i>Le développement des compétences concernées par cette activité, sera facilité pour l'étudiant en situation de handicap grâce à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en situation au sein de la clinique qui lui permet de se préparer à la gestion d'un cabinet en situation réelle,</li> <li>- la mise à disposition d'un outil informatique,</li> <li>- l'utilisation de son propre dictaphone à reconnaissance vocale et de certains enseignements</li> </ul>	<p><i>Afin d'évaluer les compétences relatives à cette activité, l'étudiant est autorisé à utiliser l'outil informatique mis à sa disposition ou son propre dictaphone à reconnaissance vocale selon son handicap</i></p>	<p><i>Pour déterminer l'acquisition selon les critères d'évaluation, l'enseignant tiendra compte de l'utilisation de dispositifs informatiques et à reconnaissances vocales.</i></p>



<p><b>Activité 5 : La gestion d’un cabinet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion administrative d’un cabinet.</li> <li>- Gestion du personnel d’un cabinet.</li> <li>- Gestion des dossiers administratifs, archivage.</li> </ul> <p>Gestion des matériels et des locaux.</p>	<p><b>Compétence 6 : Gérer un cabinet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir un mode d’exercice.</li> <li>- Élaborer et gérer un budget.</li> <li>- Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable.</li> <li>- Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l’hygiène et la sécurité des locaux, des installations et des matériels et assurer leur évaluation.</li> <li>- Organiser l’espace professionnel.</li> <li>- Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités.</li> <li>- Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables.</li> <li>- Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures.</li> <li>- Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités.</li> <li>- Appliquer la réglementation liée à la gestion de personnel.</li> </ul>	<p>Présentation écrite ou orale du projet professionnel et de la préparation de son intégration professionnelle.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Pertinence des informations utilisées pour le choix du mode d’exercice</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1- Identifier les informations nécessaires : réglementation, démarches...</li> </ol> </li> <li><b>2. Respect des règles dans la gestion d’un budget</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1- identifier la structure et le bon fonctionnement d’un budget</li> <li>2.2- identifier les éléments devant figurer dans un bilan comptable</li> </ol> </li> <li><b>3. Locaux et matériels fonctionnels, suffisants et correspondant aux règles d’hygiène et sécurité</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1- identifier les équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement</li> <li>3.2- appliquer les règles de sécurité, d’hygiène et d’accessibilité en vigueur</li> <li>3.3- créer une organisation fonctionnelle des lieux</li> <li>3.4- maintenir les matériels et locaux en bon état de fonctionnement selon les règles d’usage et les réglementations en vigueur</li> </ol> </li> </ol>
--	---	--	---

			<p><b>4. Pertinence de l’organisation des activités</b></p> <p>4.1- respecter les plannings de rendez-vous</p> <p><b>5. Respect de la réglementation liée à la gestion du personnel</b></p> <p>5.1- identifier et expliquer la réglementation liée à la gestion du personnel</p> <p><b>6. Respect des règles de gestion administrative</b></p> <p>6.1- mettre à jour de manière régulière et rigoureuse les documents administratifs</p>
	<p><i>Bien que les enseignements relatifs à la gestion d’un cabinet ou à la préparation à l’installation professionnelle (imposées par le référentiel de formation en ostéopathie), prévoit pour tous les étudiants d’apporter des connaissances sur l’accessibilité aux personnes en situation de handicap, les enseignants concernés par ces matières personnalisent leurs échanges avec les étudiants en situation de handicap pour les accompagner dans leur future activité professionnelle.</i></p>	<p><i>Dans le cas d’une présentation écrite, l’étudiant en situation de handicap pourra bénéficier d’un temps de préparation complémentaire, équivalent à un tiers temps. Pour les présentations orales, l’étudiant concerné pourra utiliser tous supports facilitant la création du dit document.</i></p>	<p><i>Pour estimer l’acquisition selon les critères d’évaluation, l’enseignant prendra en considération l’utilisation des différents outils nécessaires pour pallier la situation d’handicap de l’étudiant.</i></p>

<p><b>Activité 6 : Veille professionnelle et formation continue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de connaissances et documentation professionnelle.</li> <li>- Participation à des formations continues, séminaires, congrès.</li> <li>- Participation à des activités de formation.</li> <li>- Participation à des démarches d’évaluation des pratiques professionnelles.</li> </ul> <p>Participation à des travaux de recherche professionnelle.</p>	<p><b>Compétence 5 : Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les ressources documentaires nécessaires et utiliser des bases de données actualisées.</li> <li>- Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles.</li> <li>- Interpréter et utiliser les données contenues dans des publications nationales et internationales.</li> <li>- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle.</li> <li>- Analyser sa pratique professionnelle au regard des références professionnelles et des évolutions.</li> <li>- Évaluer la mise en œuvre de ses interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne.</li> <li>- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.</li> <li>- Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l’équipe ou d’autres professionnels.</li> <li>- Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer.</li> <li>- Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et/ou écrite.</li> </ul>	<p>La bonne acquisition de cette compétence est jugée à l’aide de :</p> <p>Rapport et présentation d’une synthèse bibliographique,</p> <p>Présentation d’un article scientifique en lien avec l’ostéopathie,</p> <p>Présentation orale d’analyses de la pratique professionnelle,</p> <p>Réalisation d’un mémoire écrit, présentation du projet de mémoire, de son protocole et de la méthode choisie, sous la supervision d’un directeur de mémoire ostéopathe,</p> <p>Soutenance du mémoire devant un jury.</p> <p>Des cours d’anglais permettent de faciliter la compréhension de revues scientifiques en raison de la documentation conséquente anglophone.</p>	<p><b>1. Pertinence des données recherchées au regard d’une problématique posée</b></p> <p>1.1- Rechercher toutes les données scientifiques et professionnelles appropriées</p> <p>1.2- Sélectionner de façon pertinente des données</p> <p><b>2. Pertinence de l’interprétation des données recueillies</b></p> <p>2.1- analyser de manière pertinente l’ensemble des données recueillies</p> <p>2.2- expliquer le raisonnement utiliser et la démarche d’analyse des informations</p> <p><b>3. Pertinence de l’analyse de la pratique professionnelle</b></p> <p>3.1- analyser la pratique professionnelle au regard des références professionnelles</p> <p>3.2- identifier et expliciter les éléments devant être pris en compte dans l’évaluation des interventions</p>
--	---	---	---

			<p><b>4. Pertinence de la démarche d'analyse des interventions</b></p> <p>4.1- repérer les informations permettant de mener la démarche d'évaluation et identifier les modalités</p> <p>4.2- formaliser logiquement la démarche d'analyse de l'intervention et le raisonnement</p> <p>4.3- identifier les axes d'évolution : formation professionnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher...</p> <p>4.4- présenter et argumenter les analyses de situation en utilisant un vocabulaire professionnel</p> <p><b>5. Cohérence des propositions d'amélioration</b></p> <p>5.1- justifier et adapter les propositions d'amélioration de sa pratique</p> <p>5.2- rechercher des moyens d'amélioration de sa pratique et définir les critères pour en mesurer l'impact</p>
--	--	--	--

	<p><i>Les compétences en lien avec cette activité pourront bénéficier de plusieurs aménagements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mise à disposition d'une bibliothèque accessible aux personnes à mobilité réduite et disposant de postes informatiques et d'ouvrages scientifiques</i></li> <li>- <i>Modulation de la pédagogie relative aux enseignements voués aux communications écrites ou orales pour guider l'étudiant dans sa recherche d'adaptation vis-à-vis de son handicap</i></li> </ul>	<p><i>Lors des présentations orales, telles que la soutenance du mémoire de fin d'études, l'étudiant en situation de handicap sera autorisé à utiliser tous supports facilitant sa présentation.</i></p> <p><i>Les échanges avec le ou les évaluateurs pourront s'organiser par l'intermédiaire d'échanges écrits informatiques rétroprojetés pour les étudiants le nécessitant</i></p>	<p><i>La qualité rédactionnelle de l'étudiant est évaluée au travers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>d'exposés,</i></li> <li>- <i>de la soutenance du mémoire ;</i></li> </ul> <p><i>La qualité d'expression orale sera compensée par la qualité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>du support présenté et,</i></li> <li>- <i>des interactions avec le jury.</i></li> </ul>
--	--	---	--

Nous rappelons ici, que la formation en ostéopathie ne peut être délivrée partiellement par blocs de compétences. L'obtention du diplôme d'ostéopathe nécessite l'acquisition de l'ensemble des compétences selon les textes règlementaires en vigueur :

- Article 75 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 modifiée relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 modifié relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie
- Décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie
- Arrêté du 29 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie
- Décret n°2014-1505 du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie
- Arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie et ses annexes
- Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre d'ostéopathe.

Le CSO-Toulouse, s'ancre dans le respect de cette législation pour constituer les pièces justificatives, dans le cadre de l'obtention de son agrément délivré par le Ministre en charge de la santé. Ces pièces incluent le dossier pédagogique et la réglementation relative aux examens annexés à la télé procédure.

---